

Ville de Saint-Leu

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 AVRIL 2023

DELIBERATION N° : 14/06042023

**OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE
D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU
31 DECEMBRE 2022**

Présents :	24
Procurations :	09
Votants :	33
Abstentions :	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN



L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six avril à dix-sept heures et vingt-deux minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe).

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, Mme SORET Pascaline, M. FELICITE Roland, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David.

Absents représentés :

- Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe) *procuration* à M. LEAR Elie (Conseiller)
- M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint) *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint)
- Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjointe) *procuration* à Mme SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme FERARD Sylvie (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- M. ELLIN Fabrice (Conseiller) *procuration* à M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint)
- Mme VERMINARDI Mylène (Conseillère), *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. HODGI Claudio (Conseiller) *procuration* à M. VIRAMA Stéphane (Conseiller)

Absents :

- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. CODARBOX Jacky (Conseiller)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame BERNON Nadège, 2^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 14/06042023**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU 31 DECEMBRE 2022***Direction Générale des Services / Ressources Humaines***Le Maire expose :**

Les articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI, de plus de 20 000 habitants, **d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.**

Conformément au décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 qui fixe les modalités d'application, ce rapport concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la Collectivité ainsi que sur son territoire au 31 décembre 2022.

I. LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE**A. Évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunérations****a. Les effectifs**

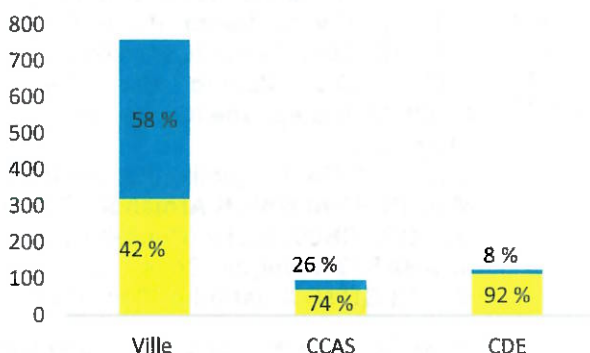
La Collectivité compte au 31 décembre 2022, **980 agents** dont 759 agents travaillent pour le compte de la Commune, 96 pour le CCAS et 125 pour la caisse des écoles.

* *Répartition par établissement*

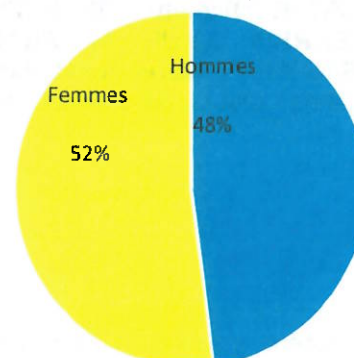
	Ville	CCAS	Caisse des Ecoles	TOTAL
Femmes	320	71	115	506
Hommes	439	25	10	474
TOTAL	759	96	125	980

* *Répartitions graphiques*

REPARTITION PAR COLLECTIVITE



Répartition globale

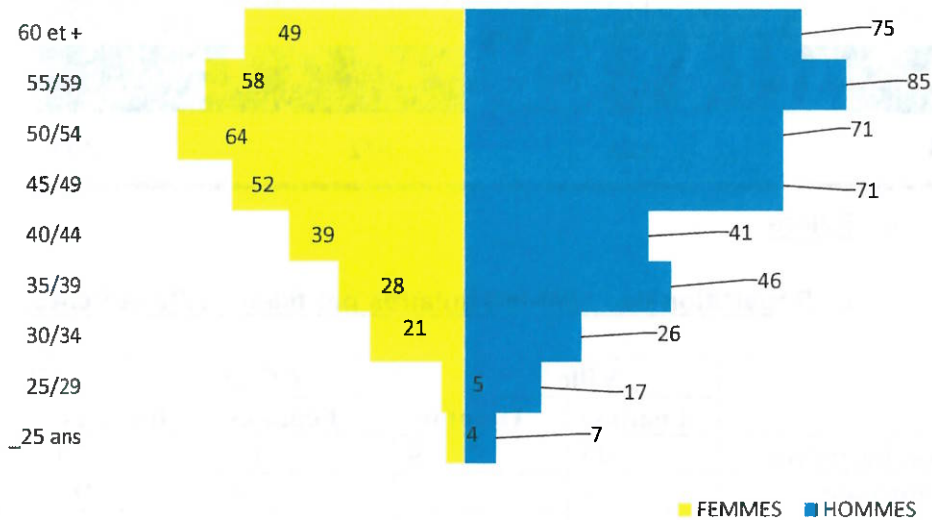


On constate une diminution des effectifs due à la baisse des contrats PEC. La Commune compte plus de femmes que d'hommes (+4 %) du fait notamment de la filière sociale, occupée à 74 % par des femmes au CCAS et 92 % des emplois au sein de la Caisse des Ecoles.

b. La pyramide des âges des agents

i. Pyramide des âges en nombre d'agents pour les 3 établissements

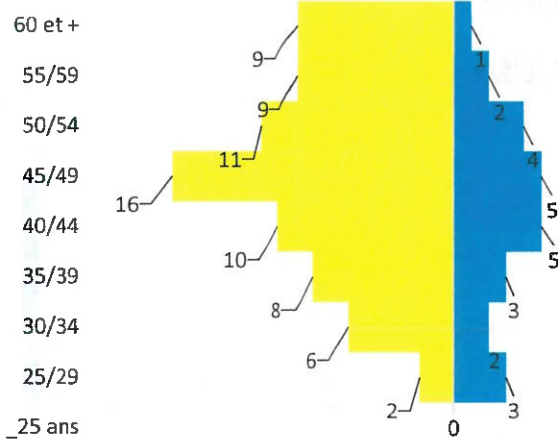
* Ville



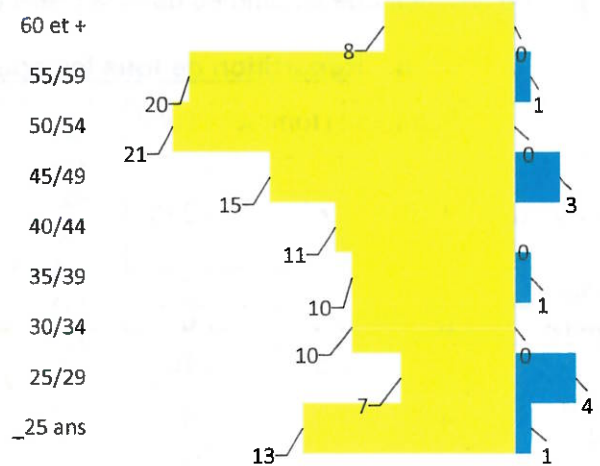
La pyramide des âges, en forme de champignon, révèle un âge moyen élevé du personnel au sein de la Collectivité. Synonyme de solides compétences reposant entre les mains de salariés expérimentés, la Collectivité doit veiller à ne pas avoir de perte du savoir-faire au départ des agents en mettant en œuvre au moment opportun la transmission des compétences.

Dans les cinq prochaines années, la Commune de Saint-Leu aura à minima 122 départs en retraite. La Collectivité pourra travailler à réduire les écarts entre le nombre d'hommes et de femmes.

*CCAS



*Caisse des Ecoles



Répartition par Statut

	Titulaires	Permanents (CDI/NT/CDD)	Non Permanent (ATA,ASA,CUI-CAE)
Femmes	119	234	153
Hommes	136	288	50
TOTAL	255	522	203

c. Filière**i. Répartition des agents Titulaires par filière (Ville et CCAS)**

	Ville		CCAS		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Administrative	90	29	11	2	132
Animation	1	1	0	0	2
Culturelle	4	3	0	0	7
Police	2	8	0	0	10
Sanitaire Social	1	0	1	0	2
Sportive	0	5	0	0	5
Technique	9	87	0	1	97
Total	107	133	12	3	255

On constate qu'il y a plus d'hommes que de femmes dans la filière technique et inversement, on retrouve plus de femmes que d'hommes dans la filière administrative.

ii. Répartition de tous les agents par filière

	Femmes	Hommes	Total
Administrative	175	61	236
Animation	1	1	2
Culturelle	6	3	9
Police	2	8	10
Sanitaire Social	49	1	50
Sportive	0	5	5
Technique	117	345	462
Autres	156	50	206
Total	506	474	980

d. Les Catégories et l'encadrement

i. Répartition par catégorie hiérarchique

1. Agents titulaires

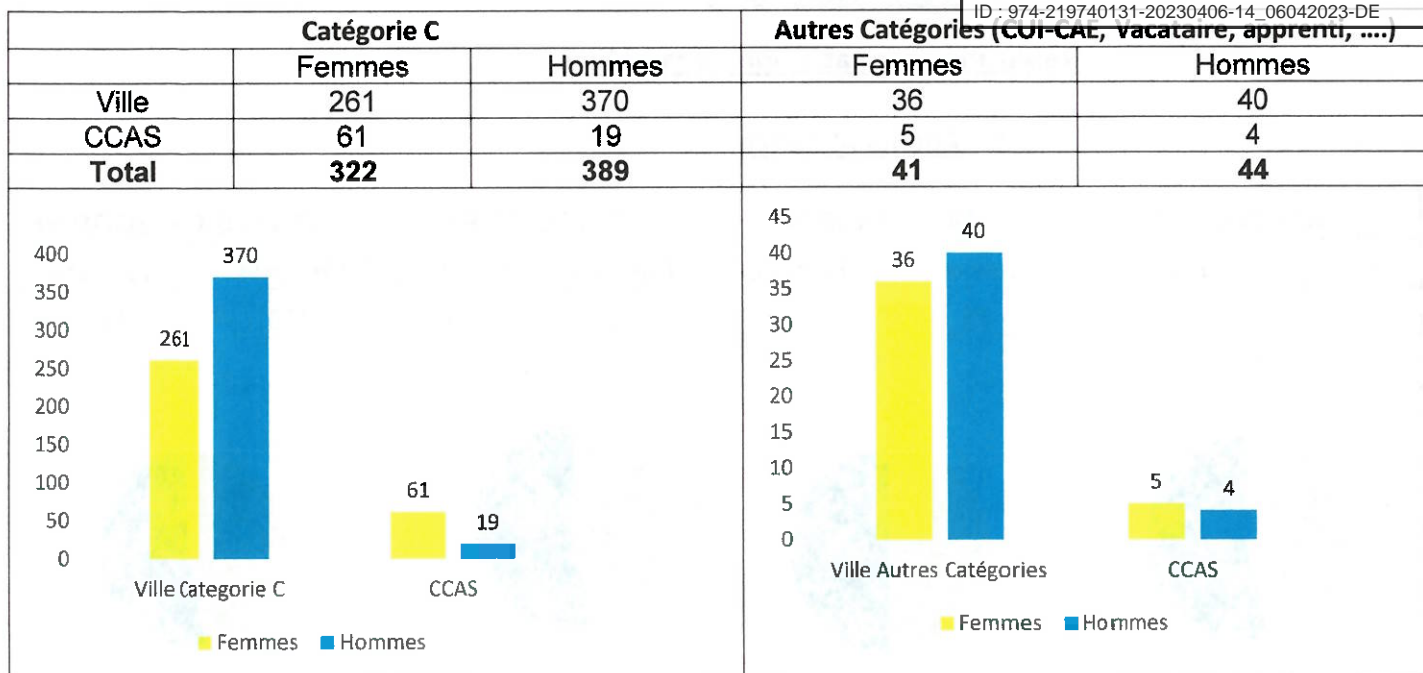
CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C		TOUTES CATEGORIES	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
9	13	12	12	98	111	119	136
22		24		209		255	
<p>En catégorie A, il y a 2 hommes en plus de la moyenne. Le CCAS compte 1 Homme et 1 Femme.</p>		<p>En catégorie B, il y a autant de femmes que d'hommes. Le CCAS ne compte aucun agent au sein de cette catégorie.</p>		<p>En Catégorie C, il y a plus d'hommes que de Femmes.</p>		<p>Toutes catégories confondues il y a 17 Hommes en plus.</p>	

2. Tous statuts confondus

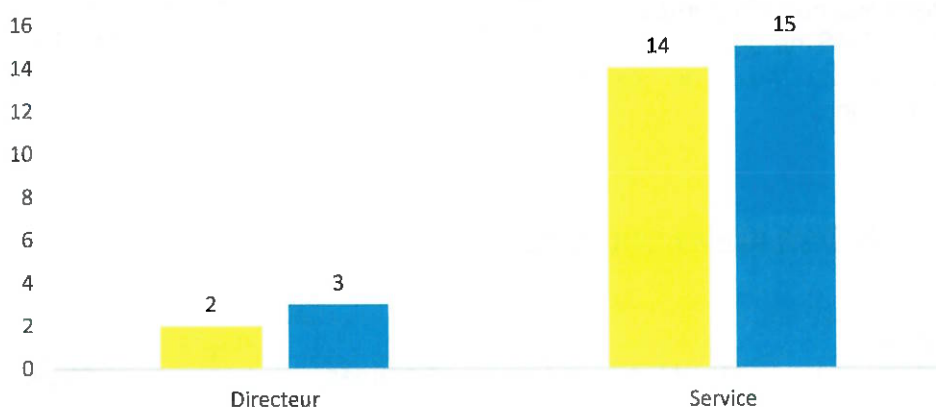
	Catégorie A		Catégorie B	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Ville	9	13	14	16
CCAS	4	2	1	0
Total	13	15	15	16

Ville Catégorie A: 9 Femmes, 13 Hommes
CCAS: 4 Femmes, 2 Hommes

Ville Catégorie B: 14 Femmes, 16 Hommes
CCAS: 1 Femme, 0 Hommes



ii. Répartition des responsables de direction et de services



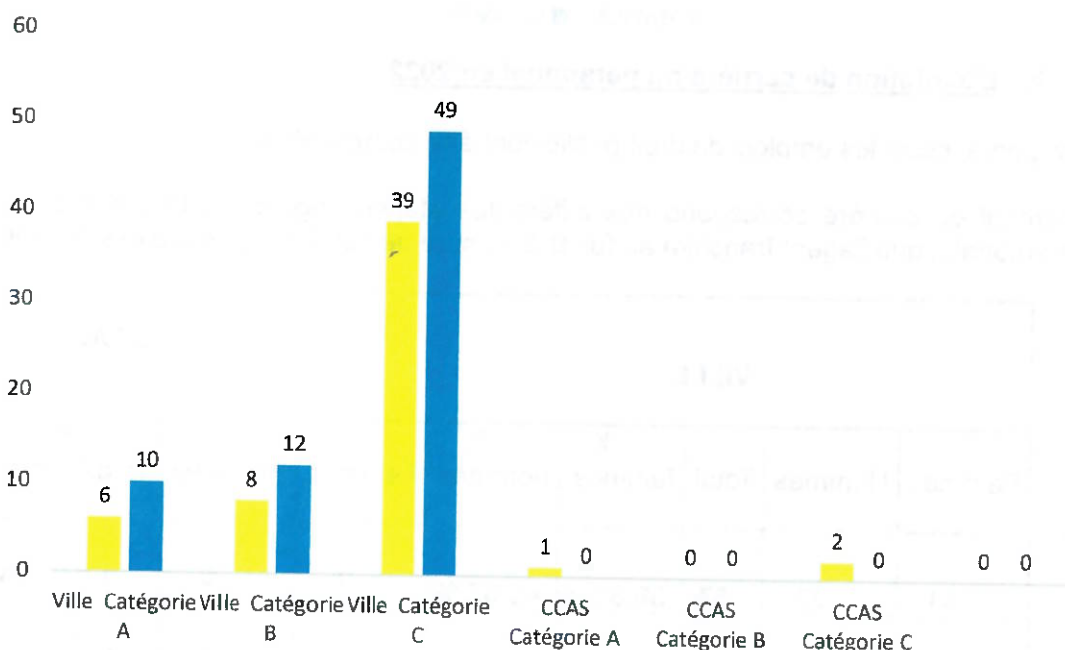
Nous observons un très faible écart entre la répartition des femmes et des hommes en emplois fonctionnels et responsables de services.

e. La formation

	STATUT	REPARTITION PAR CATEGORIE	NOMBRE D'AGENTS QUI ONT SUIVI 1 FORMATION	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES
COMMUNE DE SAINT-LEU	TITULAIRE, CONTRACTUEL, CDI, NON TITULAIRE	A	16	10	6
		B	20	12	8
		C	88	49	39
		TOTAL	124	71	53
	NON PERMANENT : ATA, BO, CONTRAT AIDE, APPRENTI	A	-	-	-
		B	-	-	-
		C	41	31	10
TOTAL	41	31	10		
CCAS DE SAINT-LEU	TITULAIRE, CONTRACTUEL, CDI, NON TITULAIRE	A	1	-	1
		B	-	-	-
		C	2	-	2
		TOTAL	3	0	3

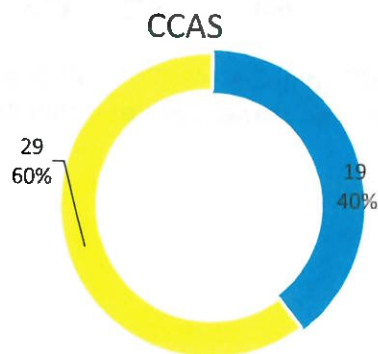
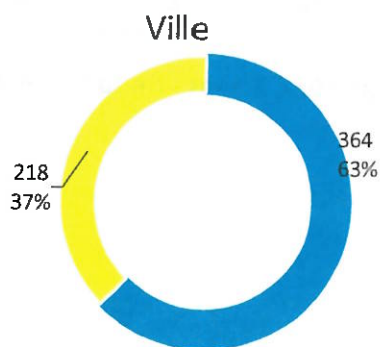
	NON PERMANENT : ATA, BO, CONTRAT AIDE, APPRENTI	A	-	-	-
		B	-	-	-
		C	7	0	7
		TOTAL	7	0	7
CAISSE DES ECOLES DE SAINT-LEU	TITULAIRE, CONTRACTUEL, CDI, NON TITULAIRE	A	-	-	-
		B	-	-	-
		C	-	-	-
		TOTAL	0	0	0
	NON PERMANENT : ATA, BO, CONTRAT AIDE, APPRENTI	A	-	-	-
		B	-	-	-
		C	232	213	19
TOTAL	232	213	19		

Parmi les agents contractuels permanents, 127 ont suivi au moins une formation en 2022 dont 124 agents de la ville et 3 agents du CCAS.



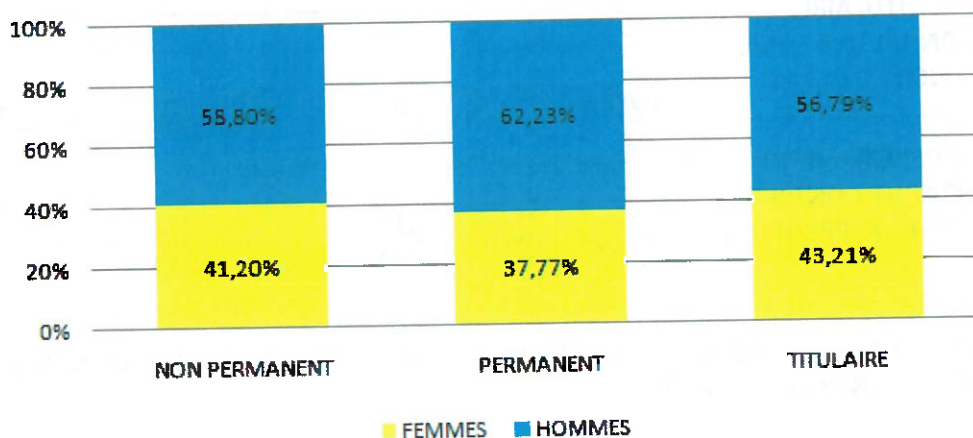
f. Le temps de travail

Cycle hebdomadaire de 35 h



g. La rémunération par genre et par statut

REPARTITION DE LA REMUNERATION PAR GENRE



h. L'évolution de carrière du personnel en 2022

Dans cette partie, seuls les emplois de droit public vont être comptabilisés.

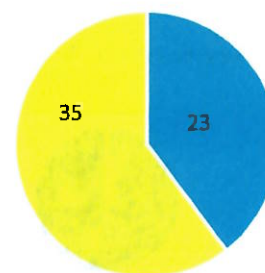
Le déroulement de carrière correspond aux différentes étapes, régies par le statut de la fonction publique territoriale, que l'agent franchira au fur et à mesure de son évolution professionnelle.

	VILLE					CCAS				
	Femmes	Hommes	Total	% femmes	% hommes	Femmes	Hommes	Total	% femmes	% hommes
Avancement grade	34	23	57	59,65 %	40,35 %	1	0	1	100 %	0 %
Promotion Interne	0	6	6	0 %	100 %	0	0	0	0 %	0 %
Avancement échelon	246	344	590	41,70 %	58,30 %	8	2	10	80 %	20 %
Total	280	373	653	42,87 %	57,12%	9	2	11	81,81 %	18,19 %

En 2022, 289 femmes (43,52 %) et 375 hommes (56,48 %) soit **664 agents de la Collectivité** ont eu une évolution de carrière professionnelle.

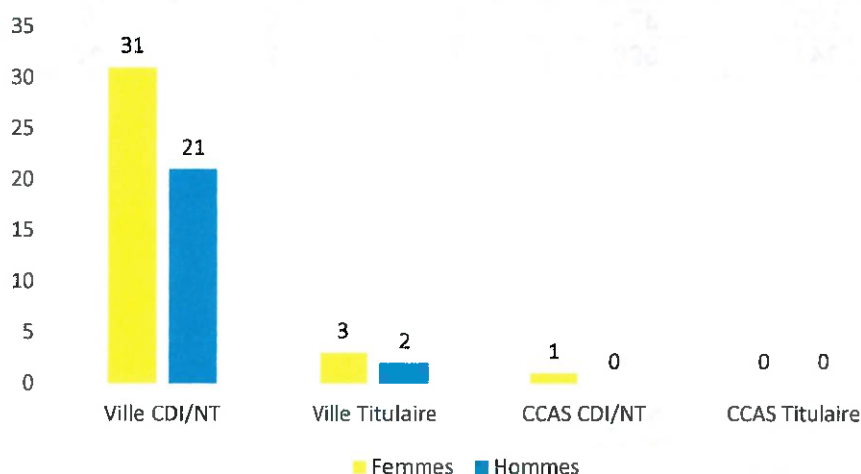
1. Avancement de grade global

Toutes catégories confondues : 58 agents ont bénéficié d'un avancement de grade en 2022 dont 57 agents de la ville et 1 agent au CCAS.



• Par statut

	VILLE		CCAS		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
CDI/NT permanent	31	21	1	0	53
Titulaire	3	2	0	0	5
Total	34	23	1	0	58



• Par catégorie

	Femmes	Hommes	Total	% Hommes	% Femmes
Catégorie A	1	1	2	50 %	50 %
Catégorie B	1	1	2	50 %	50 %
Catégorie C	33	21	54	61 %	39 %
Total	35	23	58		

• Par filière

	Femmes	Hommes	Total
Filière Administrative	11	4	15
Filière Technique	18	19	37
Filière Culturelle	1	0	1
Filière Sociale	5	0	5
Total	35	23	58

2. Promotion interne

Promotion Interne

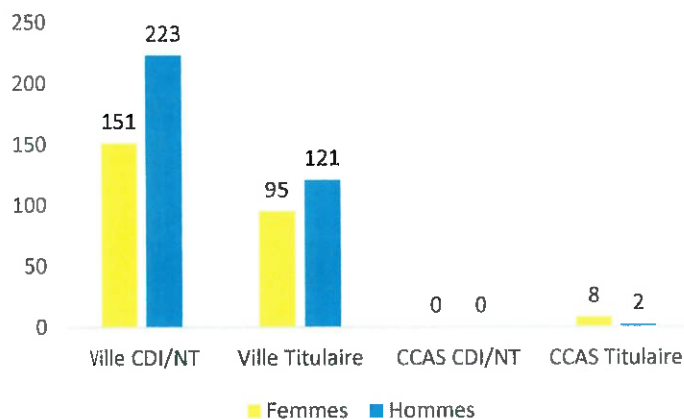


■ Hommes

6 agents ont bénéficié d'une promotion Interne dont 5 Hommes de la catégorie C ont été promus « agent de maîtrise » et 1 Homme chef de Service Police Municipale.

3. Avancement échelon

	Ville		Total	CCAS		Total
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
Titulaire	95	121	216	8	2	10
CDI/NT	151	223	374	0	0	0
Total	246	344	590	8	2	10



B. Favoriser l'articulation entre vie familiale et personnelle et vie professionnelle

Les problématiques liées à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle sont des axes de réflexion dans le cadre des risques psychosociaux.

Le temps partiel

La Collectivité compte 4 agents qui sont placés à temps partiel normal et de droit en 2022, dont 3 femmes et 1 homme :

- 2 femmes à temps partiel de droit.
- 1 homme et 1 femme à temps partiel sur autorisation.

Soutien à la parentalité

A cet effet, des dispositifs existent afin de soutenir la parentalité et sont mentionnés dans le règlement intérieur :

- le congé parental : 1 homme et 1 femme
- les congés de maternité et paternité

	Ville	CCAS	Caisse des Ecoles
Femmes		3	0
Hommes		10	1
Total		13	1

Nous notons que les hommes utilisent davantage leur droit pour le congé de paternité. En 2022, 12 agents ont disposé de leur droit.

- la mise en disponibilité ou congé non rémunéré par sexe motif :

	VILLE	CCAS	MOTIFS
Femmes	0	1	Pour Convenances Personnelles
Hommes	8	0	
Total	7	1	

- le congé allaitement : une autorisation d'absence d'1 heure à prendre deux (2) fois/ jour pendant une année. Au 31 décembre 2022, 1 agente a utilisé ce dispositif.

Afin de faire face aux aléas liés à la garde d'enfant, ou en situation de handicap, ou en cas de maladie, les agents publics peuvent bénéficier d'autorisation d'absence rémunérée :

- le congé « garde d'enfant » < 16 ans : 6 jours ouvrables par an ;
- Autorisation spéciale d'absence en cas d'hospitalisation, d'accident grave ou de maladie grave pour enfant jusqu'à 16 ans : 15 jours par an consécutifs et pour les cas exceptionnels, cette limite peut être portée à 28 jours ;
- le congé « garde d'enfants » > 16 ans à 20 ans ou conjoint : 3 jours fractionnables en ½ journée.

- **Adaptation de l'organisation du travail et du temps de travail**

Un(e) agent (e) peut solliciter l'aménagement de son temps de travail pour une période définie pour concilier sa vie personnelle et professionnelle via un courrier auprès de la collectivité. Ainsi, de nouveaux horaires de travail pourront être définis et/ou la mise en place d'un temps partiel pour s'adapter temporairement à la situation personnelle de l'agent(e).

Nous pouvons prendre l'exemple d'un(e) agent(e) qui demande de prendre son service à 8 H 00 au lieu de 7 H 00 afin d'accompagner son enfant à l'école le matin. Ainsi, l'agent(e) pourra par compensation soit finir son service plus tard, soit déduire ce temps de ses droits à congés ou bien se mettre à temps partiel.

C. Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique

- **Part d'emploi fonctionnel**

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012, renforcée par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les hommes et les femmes a imposé aux employeurs publics des trois versants de la fonction publique, un taux de primo-nominations équilibrées de femmes et d'hommes de 40 % depuis 2017.

La Collectivité remplit fièrement cette condition. En effet, nous pouvons compter 5 agents sur les emplois fonctionnels dont 2 femmes et 3 hommes.

- **Mixité des métiers**

De plus, la Collectivité a une représentation équilibrée des sexes au niveau de la structuration de ses services répartie de la manière suivante :

<i>Services encadrés par des femmes</i>	<i>Services encadrés par des hommes</i>
14	15

- **Communication sur les métiers sans stéréotype de genre**

Lors des procédures de recrutement, la Collectivité veille à :

- la publication des offres d'emploi sans stéréotype de genre,
- la composition des jurys.

D. Politique publique

- **Valoriser le sport féminin / le sport comme vecteur d'égalité**

La politique communale sur ce volet reste dans la continuité de ce qui a été entreprise depuis plusieurs années avec le soutien des associations et la mise à disposition des équipements.

Le sport féminin commence à prendre sa place au fur et à mesure dans les sports collectifs habituellement pratiqués par les hommes, ainsi on peut dénombrer des sections féminines de : football, hand-ball, volley-ball et basket-ball.

- **08 mars 2022 : journée internationale des droits des femmes**

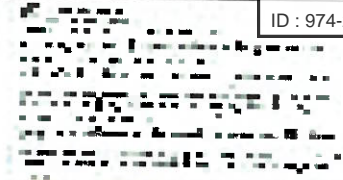
Quelques actions menées en lien avec les Associations

Cérémonie de remise de diplômes Fanm Gadiamb : Les femmes actives et engagées au sein des associations de Saint Leu ont été mises à l'honneur.



Participation à un colloque « Femmes, Révolutions : Quelles Révolutions » de notre Elue, déléguée aux droits des femmes Mme BARBIN Suzelle

Objectif : dresser un bilan des progrès accomplis en termes de droits des femmes sur le territoire réunionnais



Coup de projecteur sur les femmes d'un service de la Commune

Il s'agit de mettre en valeur des femmes, leur permettre de s'exprimer sur cette thématique

8 MARS 2022
JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

COUP DE PROJECTEUR SUR LES FEMMES D'UN SERVICE DE LA COMMUNE

MARIE VINCE SAMBAMINICIC
Adjointe déléguée aux Droits des Femmes

LA FEMME AU CŒUR DE LA COMMUNE

PROFILS FEMMES

Le soutien du mouvement est fort chez toutes nos collégiennes qui célèbrent régulièrement et solennellement le journa International des Droits des Femmes

De nombreuses manifestations dans nos équipements culturels autour des droits de la Femme : spectacle, exposition, rencontre, mise à l'honneur tout le mois d'une sélection thématique « Spécial Femmes »

P'tit déj artistique des familles !
En participant à des jeux autour de la parole et de l'expression orale, venez bousculer en famille les stéréotypes et les inégalités entre filles et garçons.

P'tit déj artistique des familles

Dans le cadre d'Alon Zanfan, en partenariat avec le Métro, la Cie Abarash et la P.M.J de Saint-Leu

Bousculons les stéréotypes !
Mené par Tahia Lopez et Cécilia Kloss

En participant à des jeux autour de la parole et de l'expression orale, venez bousculer en famille les stéréotypes et les inégalités entre filles et garçons.

Pour parents et enfants dès 6 ans

Mardi 15 Mars 2022
de 10h00 à 11h30

Places et p'tite déj limités, gratuit sur inscription au 0692 04 08 53

Exposition photo : Du 1^{er} au 31 Mars 2022. FUZION est la première exposition de La Réunion. Fuzion est exclusivement composé de portraits de femmes, qui vivent à La Réunion et d'origines culturelles diverses.

- **25 novembre 2021 : journée internationale pour l'élimination des violences faites à l'égard des femmes**

Les agents de la Collectivité ont été invités à porter symboliquement un haut blanc en soutien à cette cause et en hommage aux victimes lors de cette journée. Ils ont été sensibilisés notamment sur l'origine de cette journée.

Une banderole a été déployé à cette occasion sur la façade de l'hôtel de ville pour dire STOP à la violence à l'égard des femmes.



De plus, lors d'une conférence la brigade de Gendarmerie et la Police municipale de Saint-Leu ont sensibilisés aux outils à destination des victimes et témoins de violences faites au sein de la cellule intra-familiale.



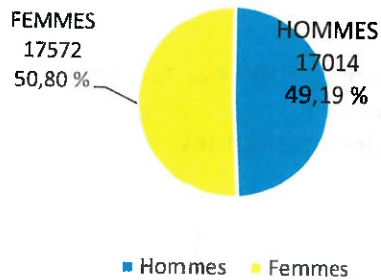
II. LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LE TERRITOIRE

A. Population par sexe et tranche d'âge :

Tranche d'âge	NATIONAL				REUNION				SAINT-LEU			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
Total	65 096 768				861 210				34 586			
Ensemble	33 595 365	51,60%	31 501 403	48,39%	448100	52,03%	413110	47,96%	17 572	50,80%	17 014	49,19%
0 à 19 ans	7 597 687	22,6%	7 964 094	25,3%	128 978	28,8%	133 438	32,3%	4 827	27,5%	4 957	29,1%
20 à 64 ans	18 551 683	55,2%	17 941 045	57%	261 534	58,4%	235 267	57%	10 485	59,7%	10 302	60,5%
65 ans et plus	7 445 995	22,2%	5 596 264	17,8%	57 589	12,9%	44 405	10,7%	2 260	12,9%	1 755	10,3%

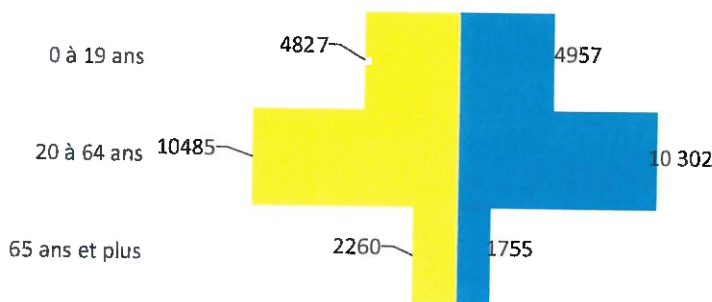
B. Répartition de la population par sexe

Population de Saint-Leu par sexe



Sur le territoire de Saint-Leu, la population est répartie de manière équitable entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes agents (50,80 % de Femmes pour 49,19% d'Hommes).

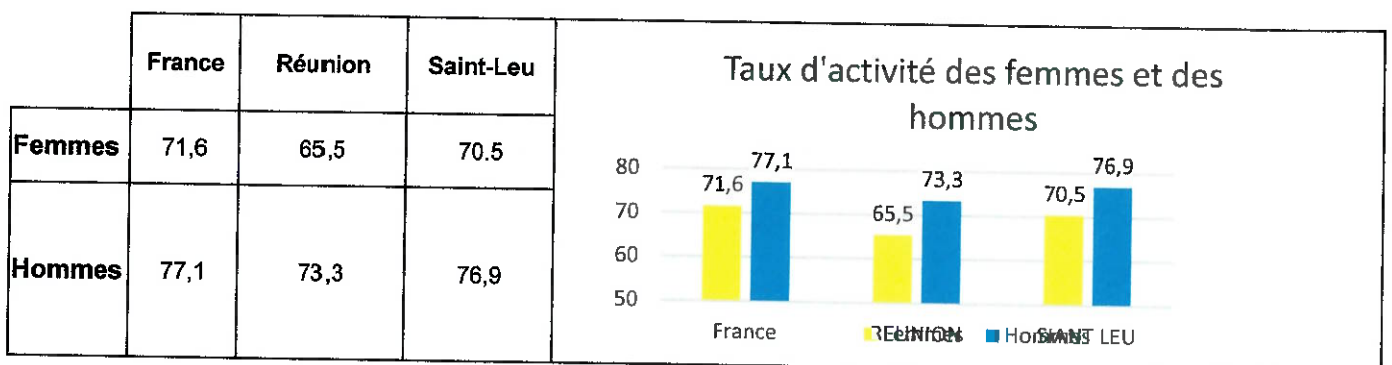
C. Pyramide des âges de la population de Saint-Leu



La population Saint-Leusienne est plutôt jeune avec autant de femmes que d'hommes.

D. Taux d'activité des Femmes et des Hommes

Le taux d'activité correspond au nombre d'actifs rapporté à l'ensemble de la population en âge de travailler. On considère comme étant en âge de travailler les personnes âgées de 15 à 64 ans.



Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes au 31 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 974-219740131-20230406-14_06042023-DE



Le Conseil Municipal :

- Prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes au 31 décembre 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le 12 AVR. 2023

Le Président de séance,




Bruno DOMEN